

JOURNAL GRATUIT

Après m'avoir lu, ne me jetez pas.
 Faites moi lire à un voisin, un ami !



YANN ARTHUS BERTAND ... UN SOUTIEN DE POIDS !!



ETE 2014
n° 47
SOMMAIRE

- P.1: **Edito**
- P.2: **La biodiversité**
- P.3: **Plus ça va, moins ça va**
- P.4: **N.O.E. (Nuisance des Ondes Electromagnétiques)**
- P.5: **Eco-mobilité**
- P.6 & 7: **Carpentras Ville Piétonne**
- P.8 & 9: **Le TAFTA expliqué aux nuls**
- P.10: **Affichage publicitaire illégal**
- P.11 & 12: **Et si nous devenions végétarien**

«LE LIBRE CANARD»

Maison des Associations
 35, rue du Collège - Carpentras
<http://comecolocarp.unblog.fr>
 Trimestriel gratuit - Tirage : 2000 ex. env.



En dépôt : Coop bio de «l'Auzonne» - «Cohérence» espace bio à Pernes

Dans les boulangeries : «Lot» rte de St Didier, «les lavandes» av. du Mt Ventoux, «Geokari» av. du Mont Ventoux, «La gloriollette du Tamelier» place du Palais de justice, «La Baguetterie» av. Frédéric Mistral.



Cinéma «Rivoli», Mairie de Carpentras, Boucherie «Pinel» à Bedoin.

Distribution occasionnelle sur les marchés



Directeur de la publication :
Christian GUÉRIN
 Maquette : **Marie SAIU**
 Tirage : **Service reprographie de la Mairie de Carpentras**
 Comité de lecture :
Florence Ayme
Marie-Christine LANASPEZE
Denis LACAILLE
Suzanne RUBIO

Qui ne connaît pas Yann Arthus Bertrand ? Peu de monde. On lui doit de merveilleux reportages.

Le hasard (?) a fait que j'ai eu à (re) lire un article d'Emmanuel Galiéro (La Marseillaise septembre 2013) celui-ci traitait d'un documentaire de Y.A.B. passé sur «Envoyé Spécial» (France 2). J'en ai retenu, surtout, les réponses apportées au journaliste.

En quoi ce sujet illustre-t-il l'un de vos grands projets de l'été ? :

« J'espère qu'il va faire bouger les choses et permettre, à moi ou un autre, de lancer l'émission dont je rêve. Il faut faire un programme sur les gens qui s'engagent. Dans ce monde de cynisme et de scepticisme, ce genre de sujet est important. Il faut valoriser ceux qui croient en l'avenir alors qu'ils n'ont rien... »

Quel est le déclencheur de votre intérêt pour de tels thèmes ? :

« En vieillissant, j'ai envie d'aller en profondeur avec des gens formidables, d'agir en essayant d'être meilleur. J'ai constaté que «ceux qui font» ont quelque chose de plus dans le regard. Je découvre certainement tout cela trop tard, mais j'ai envie de faire partie de cette famille »

La prise de conscience de Y.A.B., fut elle tardive (il le reconnaît de bonne foi) a le mérite d'exister.

Bien, je suis d'accord pour «faire un

programme sur les gens qui s'engagent» (et c'est peut être le moment) mais ceux-ci, guidés par l'altruisme, n'ont certes pas attendu pour créer des structures, participer, militer en dehors de toute récupération politique (cela n'est pas facile) afin de faire progresser notre société vers un monde plus équitable et attentif à son environnement.

Le monde associatif est «productif» dans le bon sens du terme : par l'enrichissement moral qu'il procure, le plaisir d'apporter sa contribution à un mouvement de son choix, les contacts humains engendrés. Puis, dans un avenir très proche, se tourner vers la réalité (le réalisme) de l'Économie Sociale et Solidaire qui permettra de pérenniser les structures associatives et quelles soient parties prenantes dans la vie économique de la cité.

Il y a quelque temps, le n°27 (été 2009) du Libre Canard, titrait son éditorial, sous la plume de Christian Guérin, «**Militez plus ! Retraitez mieux**» !

Il est tellement évident que, lorsque nous avons des compétences, celles-ci ne prennent pas fin avec le départ à la retraite. Il faut savoir les transmettre.

Faisons mieux encore, pourquoi attendre la retraite pour s'engager, peu ou prou, en fonction de ses disponibilités.

L'article sur la prise de conscience de Y.A.B. est éloquent... N'attendez pas et faites partie de cette famille... sans attendre les regrets.

Michel Gonçalves

LA BIODIVERSITÉ RACONTÉE AUX ENFANTS

Nombre de lecteurs le savent sans doute, notre groupe de travail « éco-éduquer » organise, chaque année depuis 2010, des séances d'éducation à l'écologie auprès des élèves de CM1 et CM2 des écoles de Carpentras (et du territoire de la COVE). Si des enseignants sont intéressés, qu'ils se manifestent !

Cette année le thème que nous avons choisi était la biodiversité. Qu'est-ce que la biodiversité ? À quoi elle nous sert ? Pourquoi est-elle fragile ? Comment la protéger ?

Nous avons accueilli en avril à la Maison du Département, 450 élèves, pour une séance d'une heure et demie sur le sujet. Nous leur avons proposé une exposition à « visiter » qu'on leur a commentée par petits groupes, un bref film récapitulatif de l'essentiel, et un « quiz »* de 23 questions concernant tout ce qui avait été dit précédemment ; enfin pour finir un dessin animé : « Comment favoriser la biodiversité dans son jardin ? ». Les enfants ont été intéressés, à la fois attentifs et réagissants !



Au fait, quand on parle **biodiversité**, qu'y a-t-il **d'essentiel à savoir** ? Révisons donc un peu...

D'abord la biodiversité **c'est la vie, dans tous ses aspects** ; celle de tous les êtres vivants, depuis les bactéries et les champignons en passant par les plantes, et jusqu'aux animaux, dont nous faisons partie... et dont les êtres humains sont simplement une espèce (c'est-à-dire que nous pouvons nous reproduire entre nous, comme chaque espèce le peut !).

Avec les enfants nous avons découvert que **la diversité de la vie nous permet** de nous nourrir (fruits et légumes, viande, poisson), de nous habiller (coton, lin, laine), de nous soigner (médicaments faits à

partir des molécules des plantes), et qu'elle participe à notre habitat et à bien d'autres choses encore qui nous sont utiles (bois, osier, caoutchouc, liège).

Mais cette **vie est fragile** et dépend de la qualité des sols, de l'air, de l'eau.

Les plantes et les animaux vivent dans des « habitats », qui leur conviennent et que nous ne devons pas détruire : ce sont les « écosystèmes » (c'est-à-dire l'unité écologique de base formée par le milieu, ou « biotope », et les organismes végétaux, animaux et bactériens, qui y vivent).

Ainsi existe-t-il de nombreux écosystèmes : les forêts ; les marais et les zones humides qui sont très riches en biodiversité ; le bord de mer ; les zones de montagne, haute et moyenne, etc... Si l'on détruit ces habitats ou écosystèmes, (bétonnage pour des zones commerciales, des habitations, les autoroutes et routes), si on les pollue (usines, forages de gaz ou de pétrole, accumulation de déchets, traitement des cultures par insecticides, pesticides et engrais chimiques) les **espèces** disparaissent. Et elles **disparaissent beaucoup plus vite** que cela ne se faisait « naturellement » jusqu'alors, du fait simplement de l'évolution, ou à cause de



catastrophes naturelles.

Ainsi, aujourd'hui 7/10^{ème} des végétaux, 1/3 des amphibiens, 1/4 des mammifères et 1/8^{ème} des oiseaux sont menacés d'extinction (voir *Libre Canard du printemps 2014*, p.12). Quand on sait aussi que **toutes les es-**

pèces dépendent les unes des autres pour se nourrir et équilibrer leur population, on imagine à quelles catastrophes on pourrait arriver si certaines espèces disparaissaient ; comme les abeilles et les insectes, qui pollinisent les plantes et qui, de cette façon, permettent la fécondation des fleurs, donc la venue du fruit. Terminés les beaux étalages des marchés : une grosse partie des fruits et légumes n'existerait plus ! Ou bien pour les obtenir, il faudrait amener le pollen d'une fleur à l'autre, à la main !

Du coup vous comprenez ce qu'il faut faire pour **permettre à la diversité de la vie de se maintenir, ce qui est essentiel**. Soyons donc attentifs à tout ce qui est vivant et respectons-le ; même les araignées et les vers de terre : ils sont très utiles et font partie de la chaîne du vivant, de **la toile de la vie**.

* Quiz = questions suivies de réponses justes et fausses : aux enfants de choisir la ou les bonne(s) réponse(s), qui leur sont expliquées ensuite.

Marie-Christine Lanaspèze
et le groupe éco-éduquer



**biocoop**

PRODUITS BIO LOCAUX ET DE SAISON

BIOCOOP L'AUZONNE
283, Avenue ND de Santé – 84200 CARPENTRAS
tel : 04.90.60.20.10 – www.biocoopcarpentras.com
NOS HORAIRES :
le lundi : 14h30/19h00 – du mardi au vendredi : 9h00/19h00
le samedi : 9h00/18h30

PLUS ÇA VA, MOINS ÇA VA !

Chaque jour, nous apprenons par les médias spécialisés ou non, les abus de plus en plus nombreux des Multinationales de l'Industrie Agro Alimentaire qui emploient mille et une astuces pour nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Nous savons tous, maintenant, que le label Bio Européen, est le seul label reconnu officiellement, que celui-ci, afin de faire "rentre tout le monde" dans le marché Bio, permet des "arrangements" avec les méthodes culturales biologiques vraies, même ces "arrangements" ne sont pas respectés, et l'on assiste, ainsi, à une véritable dérive de cette agriculture dite bio.

Alors on entend parler de "LOCAL", de "TERROIR", de culture dite raisonnée (de moins en moins)... C'est déjà mieux que les produits imposés par les Industriels du "Business" Alimentaire.

Mais les termes "Local, Terroir", Raisonnée ne garantissent pas la qualité des aliments proposés.

Pourtant la collectivité a le devoir et l'obligation de fournir aux cantines scolaires des produits les plus sains possibles, et les plus locaux possibles.

Pour cela une seule solution : La maîtrise à 100 % de la "chaîne alimentaire" c'est-à-dire, de la plante à l'assiette, par la création d'une **Régie Municipale Agricole**.

A Carpentras nous avons tous les ingrédients :

- Une terre agricole (la Denovès)
- Une cuisine centrale qui (paraît-il) est au top
- Le premier Magistrat de la Cité qui est favorable à l'alimentation bio. Celui-ci, nouveau Président de la COVE, a le devoir d'impulser à son niveau, un changement de pratiques favorables à notre démarche.

Puis, nous avons l'exemple réussi de la commune de Mouhans-Sartoux (06) qui s'est engagée dans la maîtrise de l'alimentation bio pour ses cantines scolaires. Par ses trois cuisines intégrées, c'est 1200 repas quotidiens qui ont été servis en 2012.

Pour ce faire la commune a créé (en mars 2011) la **première Régie Municipale Agricole de France**.

Un employé de la ville cultive les légumes bio des cantines sur un terrain communal. En 2011, la **R.M.A** a produit 10 tonnes de légumes variés et de saison, soit 1/3 des besoins de la ville. L'objectif 2012 était d'être en autonomie à 75 % avec 22 tonnes. Celui-ci a été atteint.

L'exemple de Mouhans-Sartoux prouve qu'avec une volonté politique forte cela est possible.

Ce n'est pas le seul exemple, nous pourrions citer des communes de diverses tailles : La Ciotat (13), Toulouse (31),



Lons-le-Saunier (39), Herblay (95), Barjac (30) Romainville (93), Rochefort (17) etc... etc..., dont certaines sont à 100% en bio, ou dépassent largement les 50 %.

Dans une période économique très difficile la tendance est de privilégier le court terme, la notion de survie prévaut, les belles envolées de l'Agenda 21 sont peu à peu détricotées. **Mais la santé de nos enfants ne peut pas être sacrifiée sur l'autel des profits à court terme.**

Il est temps qu'une autre agriculture foncièrement paysanne, locale et saine émerge vraiment, car celle-ci est aussi créatrice d'emplois de proximité par rapport à l'Industrie agroalimentaire ultra mécanisée.

Je souhaite que nos édiles prennent conscience de tous ces paramètres. Nous serons à leurs côtés pour œuvrer dans le même sens.

Notre but, pour Carpentras, est de réactiver les dossiers sur le sujet. Nous sommes à la disposition de nos responsables municipaux... La balle est dans leur camp.

Michel Gonçalves

Boulangerie Geokari



Pain au levain naturel cuit au feu de bois

499, av. du Mont Ventoux - 84200 CARPENTRAS
04 90 28 75 78
gerard_guerra@hotmail.fr



Un **BOUCHER BIO** qui découpe devant vous selon votre demande et qui **FARIQUE** sa **CHARCUTERIE BIO PROVENÇALE** sur place

BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL
(à côté de la mairie)
Rue Barral des Baux - 84410 BEDOIN

OUVERTURE

Lundi : 7h - 12h30
Du mardi au samedi : 7h - 19h
Dimanche : 7h - 12h

Pour aborder le monde des ondes, il est important de comprendre quelques lois du monde du vivant. Pas de panique, cette approche sera des plus simplifiées. Cela nous permettra de vous montrer comment les ondes peuvent être nocives pour nous et notre environnement. Notre santé physique, celle de nos jardins et plus globalement, celle de la nature subissent des dérèglements, mais en connaissons nous réellement les origines les effets et les moyens de réduire l'impact négatif sur les fonctions organiques par lesquelles la vie se manifeste.

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, les scientifiques affirmaient que les lois de la physique suffisaient à expliquer ce qui anime notre monde : *tout corps ayant une réalité tangible* et cela, sous différents états (liquide - solide - gazeux - vapeur - fluide) soit : la matière.

Einstein et Planck, ces 2 grands physiciens, se penchèrent sur la théorie du mouvement (électromagnétisme), donnant suite aux découvertes de L. de Broglie (Nobel 1929). Ils purent affirmer que la matière n'était que de l'énergie en mouvement et qu'à chaque corpuscule (élément atomique de très petite dimension) était associée une onde. En résumé :

- ❶ Tout vibre dans l'univers, la matière dite « inerte » comme celle qui est vivante.
- ❷ Tout ce qui vibre émet des ondes longitudinales (linéaires : comme la corde d'un violon) et/ou tourbillonnaires (une pierre jetée dans l'eau).
- ❸ Si deux objets vibrent à la même fréquence, ils tendent à entrer en résonance, et cela même à des distances parfois considérables.

Il y a donc une communication constante entre les objets de notre environnement, tout comme entre les êtres vivants (hommes, animaux, végétaux, minéraux) et cela à l'échelle de l'univers. Même le vide interstellaire n'est pas vide, il est rempli d'énergie, source de toute vie (le chi, le prana, l'énergie libre...).

Georges Lakhovsky (scientifique et ingénieur) en 1923 affirma « Tout être vivant émet des radiations. La grande majorité des êtres vivants peut capter et détecter des ondes. La santé correspond à l'état d'équilibre oscillatoire des cellules vivantes ».

Comment est structurée la matière ? Toutes les choses sont faites d'atomes (de molécules), petites particules en agitation incessante, s'attirant mutuellement à petite distance les unes des autres et se repoussant si on cherche à trop les rapprocher.

L'atome est formé d'un noyau central (charge électrique positive), entouré d'une certaine quantité d'électrons (particules d'électricité négative dont l'ensemble a une charge opposée au noyau) ;

Un atome dans son état normal comprend autant de protons (particule subatomique portant une charge élémentaire positive) que d'électrons : il est donc électriquement neutre.

Le noyau est formé de protons et de neutrons (pas de charge électrique) ; l'ensemble est appelé nucléon et tourne dans le noyau (environ 70 000 km/seconde)

Ainsi tous les atomes composant la matière, bien que différents, sont pareillement fabriqués : protons + neutrons + électrons

Lorsqu'un électron est « excité » par un apport d'énergie, il change d'orbite et revient à son état initial après un certain temps. Il restitue son excès d'énergie sous forme de photons (subdivision de l'énergie). H. Lorentz (Nobel de physique en 1902) permit de démontrer que **tout électron animé d'un mouvement accéléré doit rayonner au loin une partie de son énergie sous la forme d'une onde électromagnétique.**

Et si nous abordions cette onde électromagnétique :

L'onde électromagnétique est une combinaison de deux perturbations : l'une électrique et l'autre magnétique. Ces perturbations oscillent entre deux plans perpendiculaires et se déplacent à la vitesse de la lumière (env. : 300 000 km/seconde). Elle se propage comme une vague sur l'eau.

❶ Chaque onde électromagnétique est définie par sa *longueur d'onde* : distance parcourue par l'onde pendant une période d'oscillation

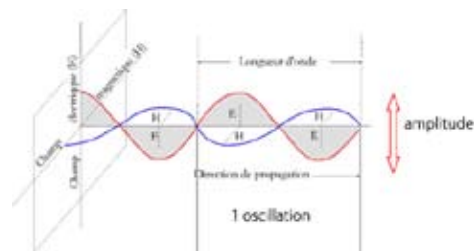
❷ Elle peut avoir une *fréquence*, ce qui correspond au nombre d'ondulations par seconde

❸ L'*oscillation* est le mouvement de part et d'autre d'une position d'équilibre

❹ L'*amplitude* est l'élongation maximale d'un mouvement oscillatoire



❺ La *résonance* est l'accroissement de l'amplitude d'un phénomène de vibration, lorsque deux systèmes vibrent à la même fréquence.



Les ondes naturelles sont partie intégrante de toute vie ; elles restent indispensables et toutes ne sont pas nocives.

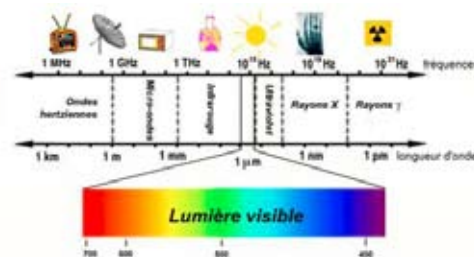
Il y a 2 sortes d'ondes :

Les ondes naturelles :

- animent le vivant dans son évolution
- perturbent : ondes telluriques (veine d'eau, failles...) mais aussi atmosphériques (tornade, foudre, tempête solaire ...)

Les ondes artificielles : créées pour notre usage (souvent excessif), aux conséquences parfois inconsidérées : une contamination comme Fukushima, est-elle acceptable ? Les ondes artificielles sont cependant utiles voire indispensables.

Quelques informations schématisées :



Les Ondes électromagnétiques			
Onde électromagnétique	Fréquence	Longueur d'onde	Utilisation
Rayons	> 3000 THz	< 100 nm	Imagerie médicale
Rayons X	> 3000 THz	< 100 nm	Radiographie
Rayons UV	3000 THz	400 nm - 100 nm	Banc solaire
La lumière visible	385 THz à 750 THz	780 - 400 nm	Eclairage
Les infrarouges	0,3 THz à 385 THz	1 mm - 780 nm	Chauffage
Les hyperfréquences ou micro-ondes (MO)	0,3 GHz à 300 GHz	1 m - 1 mm	GSM, four à micro-ondes, radars
Les radiofréquences (RF)	0,3 MHz à 300 GHz	1 Km - 1 mm	Radio, télévision
Les extrêmement basses fréquences (EBF)	3 Hz à 300 kHz	> 1000 km - 1 km	Transport et distribution de l'électricité

k : Kilo (mille) - m : milli (1 millième) - M : Mega (1 million) - µ : micron (1 millionième) - G : Giga (1 milliard) - n : nano (1 milliardième) - T : Tera (mille milliard) - p : milli (1 millième de milliard)

Nous développerons dans le prochain numéro, les explications sur les ondes et l'impact sur notre santé et notre environnement.

LE GROUPE : NOE



SE DÉPLACER AUTREMENT, UNE PRIORITÉ !

Petit rappel des émissions de CO₂ par mode de transport (source ADEME)

- **TGV** : 13 g / CO₂ / km.
- **Voiture électrique** : 22 g / CO₂ / km
- **TER** : 43 g / CO₂ / km
- **Voiture avec agrocarburant** : 85 g / CO₂ / km
- **2-roues** jusqu'à 125 cm³ : 113 g / CO₂ / km
- **Avion, vol long-courrier** : 118 g / CO₂ / km
- **Moto** de plus de 750 cm³ : 123 g / CO₂ / km
- **Voiture diesel** de taille moyenne : 127 g / CO₂ / km
- **Voiture hybride** : 128 g / CO₂ / km
- **Autobus** : 130 g / CO₂ / km
- **Voiture essence** taille moyenne : 135 g / CO₂ / km
- **Avion, vol domestique** : 145 g / CO₂ / km
- **Voiture GPL** taille moyenne : 188 g / CO₂ / km
- **Voiture 4 x 4** : 250 g / CO₂ / km

Un constat !

93 % des émissions de CO₂ dans les transports, sont dues à la voiture individuelle et aux camions.

L'accroissement de la population et de l'urbanisation va bientôt rendre la circulation automobile ingérable et, si nous ne changeons pas notre manière de nous déplacer, nous allons vers l'asphyxie routière, au sens propre comme au sens figuré.



S'inscrivant dans une démarche de développement durable, et fidèle aux directives des agendas 21 et aux engagements du Grenelle de l'environnement, le développement des déplacements doux (vélo, marche à pied), ainsi que celui des transports en commun (TER et bus), doivent être une priorité pour les collectivités territoriales.

Cette priorité s'affirme de plus en plus, que ce soit au niveau de la Région PACA

pour les Transports Express Régionaux (TER), à l'échelle du Département pour les liaisons routières urbaines « TransVaucluse », ou pour les transports relevant de la compétence des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme « Transcove ».

La Région n'a-t-elle pas pour objectif de diminuer les émissions d'oxyde d'azote de 40 % d'ici 2020 ?!!!!

Les efforts financiers doivent être maintenus afin d'assurer à ces transports un bon niveau de desserte, en créant des itinéraires en site propre (bus ou vélo), en développant un réseau maillé et cadencé, en instaurant une tarification unique de transport ou « guichet unique », une carte libre circulation (type abonnement annuel) intégrant tous les modes de transport.

Sur un même itinéraire, elle pourrait par exemple inclure un trajet en bus sur le réseau de « Transcove », puis le TER Carpentras-Avignon, enfin le bus « TCRA » du réseau d'Avignon pour une desserte terminale fine de l'agglomération.

Les A.O.T. (Autorités Organisatrices des Transports) doivent se concerter pour parvenir à de bonnes correspondances afin de rendre le déplacement **rapide, peu onéreux donc attractif**.

Pour les **déplacements doux**, notamment en milieu urbain, c'est aux communes de développer un réseau maillé et sécurisé de pistes cyclables.

Pour nous, au Comité écologique, la priorité doit être donnée à la réalisation de pistes cyclables pour le **vélo au quo-**

tidien, favorisant ainsi les déplacements domicile-travail, incitant les scolaires à les utiliser mais aussi, pour « monsieur-tout-le-monde » lors de ses petits achats journaliers (pain, journaux, etc...)

Les centre-ville trop longtemps livrés à la voiture, doivent retrouver le charme d'antan, lieu de rencontre, de flânerie et de « chalandise ». Certains quartiers de l'intra-muros doivent être rendus aux piétons... et aux vélos.

Sans oublier les **déplacements piétonniers** dangereux sur certaines voiries par manque de trottoirs.

Pour ne pas grever le budget communal, des **conventions P.U.P.** (Projet Urbain Partenarial) peuvent être signées avec les lotisseurs qui ainsi participent à l'amélioration de la voirie en finançant trottoirs et pistes cyclables.

Nous nous félicitons, avec notre fédération FNE 84, de la volonté de certains EPCI d'inscrire dans leur SCOT la création de « parkings-relais » ou de « parcs de liaison ».

« Le **parking-relais** » se situerait aux abords d'une agglomération*, le « **parking de liaison** » lui serait aménagé à proximité d'un groupement de villages proches les uns des autres.

Ceux-ci permettraient aux automobilistes de garer leurs véhicules pour emprunter un transport en commun, une navette (électrique) ou un vélo pour se rendre dans un centre ville ou à un pôle d'échange multimodal (PEM)**

*Plusieurs parking-relais sont prévus aux abords et aux entrées de Carpentras : aux croisières, route de Mazan, près de la Cove, à l'extrémité de la rocade Nord à proximité du rond-point Caromb-Bedoin, route de St Didier, etc..

****PEM** : lieu d'échange et de correspondance entre divers types de transport : vélo, taxi, bus, train.

C. Guérin



**Pour se promener avec plaisir,
sans difficulté et sans crainte,**

- vous, les habitants qui faites vos démarches et vos courses,
- vous, les personnes âgées sans voiture,
- vous, les mères et pères de famille avec landaus et poussettes,
- vous, les jeunes avec vos copains,
- vous, les enfants courant d'escaliers en fontaine.



**Pour trouver,
chez les commerçants
du «cœur de ville» :**

un accueil agréable
et chaleureux,
des réponses
à vos questions
sur l'origine des
produits et
leur traçabilité,
de la qualité,

**Calm
Agrément
Sécurité
Jouir du temps
Beauté du cadre de vie**

**Pour se rencontrer,
se donner des nouvelles, échanger,
s'arrêter, prendre un café en terrasse...**

ASSOCIATIONS PARTENAIRES :

ASSOCIATIONS DES COMMERÇANTS
DE CARPENTRAS :
« Vis ta ville » • « Cœur de ville »

LE COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT VENTOUX



QUELS VÉHICULES POURRONT ENTRER EN CENTRE-VILLE ?

- ☒ LES VOITURES DES RÉSIDENTS
DU «CŒUR DE VILLE»,
AVEC UN BADGE
- ☒ LES VÉHICULES DES LIVREURS,
JUSQU'À UNE CERTAINE HEURE
DE LA MATINÉE
- ☒ LES VÉHICULES DE SOINS
ET DE SECOURS (AMBULANCES,
POMPIERS, POLICE)
- ☒ LES TAXIS



CARPENTRAS,
"belle cité où,
de place en place,
flotte un doux parfum
de Provence et d'Italie" ...

CARPENTRAS mérite,
comme la plupart des belles villes,
UN CENTRE-VILLE PIÉTONNIER*

* A l'intérieur du tour de ville

Et si on commençait
à s'y mettre
un samedi par mois ?

VOUS AUREZ À DISPOSITION :

DES PARCS DE STATIONNEMENT GRATUITS
(1500 places de parking gratuites autour du centre-ville).

Les Platanes, la Coulée verte, l'Observance, sous l'Hôtel-Dieu ;
et bientôt près de la gare et derrière l'Espace Auzon.



UNE NAVETTE DEPUIS LE STADE NAUTIQUE



EN PROJET : **UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR VOUS RAMENER À
VOTRE VOITURE AVEC VOS PAQUETS VOLUMINEUX OU LOURDS
OU UN VÉLO POUSS-POUSS**



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE...

Vous pouvez nous le faire parvenir en le déposant soit à la **BIOCOOP** de l'Auzonne
soit dans la boîte aux lettres de la **MAISON DU CITOYEN** (35, rue du Collège -
Carpentras).

Vous pouvez aussi donner votre avis en allant sur le site du Comité Ecologique :
<http://comecolocarp.unblog.fr/carpentras-ville-pietonne/>

✓ Êtes-vous : pour ☐ ce projet ? contre ☐ ce projet ?

✓ Pourquoi ? :

.....

.....

✓ Quelles sont vos habitudes en centre-ville de Carpentras ?
Pourquoi y venez-vous ?

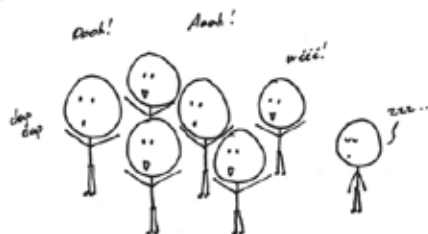


LE TAFTA EXPLIQUÉ AUX NULS

TREAT THE TREATY

(Le début est ardu mais après vous allez rire !!!)

2013



MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ???



Pff !... M'en fous ! Ça ne me concerne pas, leur truc !



JUSTEMENT, SI !!!

Leur truc, c'est que ça nous concerne tous car ça touche à tous les domaines : sécurité alimentaire, normes de toxicité, prix des médicaments, environnement, liberté du web, l'énergie, service public, sécurité sociale, la culture

Ah ! Pardon, mais nous on s'est justement battu pour l'exception culturelle ! Ça n'est plus dedans !



Pour l'instant !

Mais comme l'a très aimablement rappelé Karel de Gucht, il est très clairement dit qu'ils peuvent faire de nouvelles propositions sur n'importe quel sujet, y compris l'audiovisuel.

Ce n'est donc que momentané.



(Premier de la classe qui essaye de suivre)

Ces normes visent à harmoniser les produits et services qui circulent, comme la nourriture, les médicaments..

Pour faire clair, il y a des produits par exemple que l'on accepte pas en Europe (car trop toxique, bourrés d'OGM...) mais que l'on vend déjà aux États-Unis.

Eh bien, pour ne pas entraver le commerce, ce traité Transatlantique propose que l'on ait les mêmes normes partout !

Aah ! Les USA ne vont plus pouvoir vendre d'OGM, pour faire comme l'Europe ?

(Un bon point pour le premier de classe qui comprend l'harmonisation des normes...)



MAIS NON !

C'est bien sûr l'Europe qui devra s'adapter sur les normes américaines.

"On a un catalogue foisonnant de produits OGM en attente d'approbation et d'utilisation"

C'est Monsanto qui va être content !



Porc à la ractopamine interdit dans 160 pays mais la filière porcine américaine considère ça comme une entrave à la libre concurrence et compte bien sur ce traité pour l'AUTORISER.

Heu... Dites, les pays pourraient refuser tout ça, non ?

S'il vous plaît...



Non ! Enfin, si mais ils seront alors attaqués par les multinationales et, pour compenser la perte potentielle financière, devront PAYER (souvent des millions) en dommages et intérêts.

Mais... si un pays refuse de faire entrer un produit qu'il estime mauvais, aucun juge ne pourra l'en blâmer ?



(Merci au premier de classe qui attire l'attention de ses camarades)

Eh si ! Car selon le Traité Transatlantique, ces pays feront alors entrave au libre échange. Ils devront donc PAYER pour le manque à gagner des multinationales.

MAIS... ILS NE PEUVENT QUAND MÊME PAS FAIRE ÇA !!!



YES, WE CAN !



Obama

ET ÇA SE FAIT DÉJÀ !!!

Aujourd'hui, des entreprises attaquent déjà les pays.

Par exemple :

- Certaines sociétés européennes poursuivent l'Egypte car ils ont augmenté le salaire minimum.



- Philip Morris attaque l'Uruguay et l'Australie à cause de leur législation anti-tabac !
- le fournisseur d'électricité suédois (Vattenfall) réclame des millions d'euros à l'Allemagne pour son tournant énergétique (sortie du nucléaire...)
- Lone Pine, une société américaine, poursuit le Canada pour 250 millions de dollars à propos d'un moratoire sur l'extraction du gaz de schiste.
- etc, etc, etc, etc, etc, etc, etc, etc

ET CET ARGENT, IL VIENT D'OÙ???



DE NOUVEUX !



Et même quand les états gagnent, ils doivent payer plusieurs millions en frais de justice, etc. (8 000 000 € en moyenne).

Alors, d'office, parfois les états préfèrent négocier et accepter de revoir leurs normes que de payer...

Et les exemples sont de plus en plus nombreux ! Ça devient même un véritable BUSINESS !!



Le Mexique se fait réellement attaquer car il refuse de rouvrir une décharge qui pollue les terres alentours...

Et pour l'instant, c'est la Commission européenne qui négocie pour les états européens. Mais demain, les pays seront seuls face aux multinationales en cas de conflit.

(J'tous dis pas le nombre d'états qui vont revoir leurs normes)

Mais QUI seront ces juges ?

(Ah ! La question à mille points)

Ce sera un tribunal indépendant, créé spécialement pour faire respecter l'application du traité ?

PERSONNE d'élu démocratiquement, bien sûr...

Ah ! Pardon, mais on a conseillé que Robert (prénom fictif) en fasse partie... Il est un peu élu, donc.



BON...

Oui. Merci, d'ailleurs ! J'aime beaucoup la robe...



On voit tout l'intérêt pour les multinationales. Mais pourquoi on continue les négociations ? Qu'est-ce que ça nous apporte, au final, ce traité ?

Un rapport sur ses conséquences souvent cité (notamment par la Commission européenne) est celui du CERP (Center for Economic Policy Research). Ce rapport nous promet, suite à ce traité et aux conditions favorables qu'il établirait pour le commerce, un bénéfice d'environ 500€ par ménage et par an à partir de 2029.

Ah ! Ça me fera plus d'argent pour acheter du bœuf aux hormones !



(L'optimiste)

2029 !? On a le temps de voir venir... Et d'ici là, mes 500€ vaudront moins...



(Le pessimiste)

Et maintenant, la blague du jour

Le CEPR (ceux qui ont fait le rapport - merci de suivre !) était alors dirigé par Guillaume de la Dehesa.

Et devinez qui c'eeeeest ? (roulement de tambour)

- Un conseiller de la banque d'affaires Goldman Sachs



(Il faut tout de même savoir que Goldman Sachs a reçu le prix de la honte de Greenpeace car elle vise à alimenter les profits d'un petit nombre de riches en appauvrissant de larges couches de la population)

- un conseiller du laboratoire Lily
- un ancien dirigeant de la branche Europe de Coca Cola
- ...

-> Tout de suite, on l'imagine mal dire que ce traité est une mauvaise chose pour les peuples...

MAIS AU FINAL QUI Pousse À FAIRE CE MARCHÉ TRANSATLANTIQUE ?

Des groupes de pression et différents lobbies comme le TABC (Trans-Atlantic Business Council). Le TABC rassemble quand même quelques dizaines des plus grandes multinationales américaines et européennes (et environ 60 % de leurs propositions se retrouvent sous forme de lois ou directives).

Il y a aussi le TPN (Transatlantic Policy Network), un lobby composé surtout de puissantes multinationales (Bayer, Michelin, Coca Cola, Walt Disney*, Citygroup, Unilever...) et des élus politiques (dont 80 % du parlement européen).

*Rhôâ ! Adieu mes illusions de jeunesse !

Et bien d'autres...

Heu... Dites... Si on enlève la possibilité aux assemblées élues de dire « non » à des produits qu'elles jugent dangereux, est-ce qu'on est toujours en DEMOCRATIE ???



TA GUEULE !

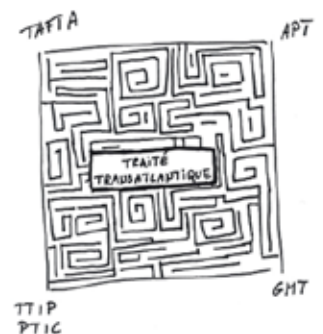


Si vous cherchez sur le web, le Traité Transatlantique porte plusieurs noms :

- APT
- TAFTA
- TTIP
- PCTI

Rhââ ! Mais on ne s'en sort plus !

(Trop facile sinon)



Ce n'est pas la première fois qu'un traité du genre se négocie. L'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement) a été négocié secrètement entre 1995 et 1997.

Exposé au grand jour, il a été fortement décrié par le grand public et abandonné en 1998.

Il revient aujourd'hui sous la forme du Traité Transatlantique négocié lui aussi dans la plus grande discrétion.

ON PEUT L'ARRÊTER !!!

ON PEUT DIRE NON !!!

Vraiment, C'est possible !

Source :

<http://treatthetreaty.org/fr>

AFFICHAGE PUBLICITAIRE : DÉPOLLUONS NOS PAYSAGES !

LE COMBAT DE **PAYSAGES DE FRANCE** CONTRE L’AFFICHAGE ILLÉGAL

Les panneaux publicitaires qui défigurent les entrées de ville sont autant de « coups de poing atroces » (Michel Serres) infligés au paysage et aux citoyens. Pour Philippe Val, la France est « atteinte d’une maladie, un mildiou, une lèpre, une teigne, une vérole, une horrible furonculose, une peste qui la dévore : les panneaux publicitaires. » Il est vrai que les textes qui régissent l’affichage publicitaire et les enseignes figurent au livre V du code de l’environnement, lequel s’intitule « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances »...

Le paysage est une composante essentielle du « patrimoine commun de la nation ». Il est, par excellence, un bien collectif. L’association Paysages de France mène depuis plus de vingt ans un combat sans merci contre cette pollution. Ses nombreux succès prouvent qu’il n’y a pas de fatalité...

Déjà, dans les années 1990, des articles – parfois incendiaires – paraissent régulièrement dans les médias nationaux ou régionaux pour dénoncer ces « cloaques » visuels que sont devenues notamment la plupart des entrées de ville françaises. Mais dénoncer ne suffit pas. Or, à l’époque, aucune association de défense de l’environnement ne connaissait le sujet.

Et, hier comme aujourd’hui, aucune association ou fédération nationale n’est prête à « attaquer » – frontalement si nécessaire, lorsqu’il s’agit d’obtenir le respect de la loi – des collectivités et un État dont les subsides la font vivre...

Quant aux associations « patrimoniales », elles se soucient des vieilles pierres et des paysages emblématiques, pas du paysage quotidien. Il fallait donc créer une association : elle s’appellera **Paysages de France**. Une véritable « saga » commence alors.

Des dizaines de milliers de panneaux illégaux

Très vite, l’association va mesurer l’ampleur du travail qui l’attend. Car très vite elle comprend que les textes qui régissent l’affichage publicitaire sont bafoués à grande échelle et que des dizaines de milliers de panneaux publicitaires et d’enseignes sont installés, parfois depuis des décennies, en complète violation de la loi.

Sa première réaction est alors de se tourner vers les afficheurs, les pouvoirs publics, le ministre de l’Environnement. Naïve encore, elle croit qu’il suffit d’alerter les professionnels – qui n’ignorent rien de la loi – ainsi que les maires et les préfets, qui ont pour mission de la faire appliquer.

La désillusion ne va pas tarder : certes, l’association est alors reçue sans difficulté par les uns et les autres, à tous les niveaux, et obtient bientôt la mise en place par le préfet du département où elle a son siège d’un groupe de travail contre l’affichage illicite. Elle est même invitée à intervenir sur ce thème dans le cadre d’un colloque organisé à la Cité des sciences par le ministre de l’Environnement, lequel annonce dans un communiqué de presse que 50 % des panneaux sont illégaux.

Mais si, grâce à Paysages de France, il n’est plus possible d’ignorer l’ampleur de cette forme de délinquance, sur le terrain rien ne change. L’association a beau saisir maires et préfets, elle se heurte, presque systématiquement, à un véritable mur. Même quand les infractions sont massives ou ostentatoires et bien que maires et préfets soient, en vertu de la loi, tenus d’agir dès constatation d’une infraction !

La méthode qui permet de réussir !

Les échecs des démarches amiables, y compris au plus haut niveau, vont alors conduire l’association à modifier sa stratégie. Elle a désormais conscience que la seule façon de faire bouger les choses, lorsque la loi est bafouée, est de se tourner vers la justice. Et de compter sur l’écho donné par les médias. Pour son premier essai, l’association choisit une ville emblématique.

En effet, son maire est également le Premier ministre de la France. S’il réagit, ce sera un signal pour tous les maires de France. S’il se tait, l’associa-

tion attaquera. C’est le deuxième scénario qui va se confirmer : malgré l’envoi de cent photographies illustrant cent infractions au code de l’environnement, le maire, comme tant d’autres, ne répond pas.

Cette fois-ci, plus question de tergiverser. L’association saisit le tribunal administratif et diffuse un communiqué. Le lendemain, le quotidien Le Monde consacre une demi-page à l’affaire. Résultat : non seulement le maire va se réveiller, mais ce sont au bout du compte 250 panneaux illicites qui vont être supprimés ou mis en conformité !

Cette stratégie, Paysages de France va la développer progressivement puis l’accélérer. Avec des résultats qu’aucun des membres fondateurs de l’association n’aurait imaginé un seul instant. Car les victoires judiciaires ont également un effet de sensibilisation considérable, grâce aux médias notamment. Et un effet dissuasif : on n’installe plus de panneaux illégaux là où l’association en a fait démonter par dizaines, voire par centaines, comme ce fut le cas dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, à l’issue de trois procès contre le préfet de l’un des départements concernés...

Aujourd’hui, avec 64 victoires judiciaires devant 23 tribunaux administratifs différents, Paysages de France a non seulement démontré l’ampleur des dysfonctionnements dont peut souffrir notre pays, du moins dans le domaine concerné, mais aussi l’importance du rôle que peut jouer une association dès lors qu’elle est déterminée, compétente et réellement indépendante des pouvoirs économique et politique.



Un travail qui repose au demeurant sur l'investissement de citoyens pour qui se contenter de dénoncer ou de « râler » n'est pas la solution. Car l'une des forces de Paysages de France est d'apporter à toutes celles et tous ceux qui veulent agir la méthode qui permet de réussir !

Suite dans les prochains numéros :

II - Agir sur le terrain, mode d'emploi
(comment identifier les panneaux illégaux et signaler les infractions)

III - La responsabilité des maires est entière... (quand la mise en place d'un règlement local de publicité permet de métamorphoser le visage d'une cité)

Pierre-Jean Delahousse,
président de **Paysages de France**
Association agréée dans le cadre national au titre du Code de l'environnement
<http://paysagesdefrance.org>
contact@paysagesdefrance.org
04 76 03 23 75

ET SI NOUS RÉDUISIONS NOTRE CONSOMMATION DE VIANDE ?

Les raisons qui poussent un nombre croissant de personnes à se détourner de la viande ne manquent pas : réduction de notre impact écologique sur la planète, problèmes de santé humaine, souffrances subies par les animaux, etc...

Les raisons qui poussent un nombre croissant de personnes à se détourner de la viande ne manquent pas : réduction de notre impact écologique sur la planète, problèmes de santé humaine, souffrances subies par les animaux, etc...

RÉDUCTION DE NOTRE IMPACT ÉCOLOGIQUE :

Notre terre n'est pas extensible, alors que malheureusement la population terrestre ne cesse d'augmenter. Il serait grand tant de changer nos habitudes alimentaires, avant d'arriver à une catastrophe écologique, cela pour plusieurs raisons :

◆ Il faut au moins 10 kg de céréales (protéines végétales), pour obtenir 1 kg de viande (protéines animales). La plupart de ces céréales (maïs, soja, etc...), sont importées de pays sous développés, créant ainsi une pénurie de nourriture pour ces populations locales. De plus, le transport de ces céréales importées, dont la plupart sont des OGM, a un impact non négligeable sur l'environnement.

◆ Il faut 10000 litres d'eau (arrosage du maïs...) pour obtenir 1 kg de viande. En plus, ces cultures de céréales, pratiquées sur de grandes surfaces agricoles, sont d'importantes consommatrices d'engrais et de pesticides.

◆ Les ruminants rejettent beaucoup de méthane, gaz qui en quantité égale

contribue 50 fois plus à l'effet de serre que le CO₂. Selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), les élevages sont responsables de 18 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. En France, les élevages de bovins contribuent autant à l'effet de serre que tous nos moyens de transport, avions compris.

PROBLÈMES DE SANTÉ :

D'après l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les Français consomment trop de protéines en comparaison de leurs besoins.

Un article publié en octobre 2013 dans « l'American Journal of Epidemiology », fait le lien entre excès de nourriture carnée et diminution de l'espérance de vie, trop de viande, rouge ou transformée, favorisant plusieurs maladies chroniques dont l'obésité et le diabète de type 2.

◆ Un excès de viande rouge favorise le cancer du côlon.

◆ Un excès de charcuterie favorise les maladies cardio-vasculaires.

SOUFFRANCES SUBIES PAR LES ANIMAUX :

C'est un véritable martyre que subissent tous les jours les animaux destinés à la boucherie :

◆ Les élevages industriels sont de véritables lieux de souffrances dans lesquels les animaux

sont enfermés dans des hangars, sans jamais être à l'air libre. Pour éviter l'agressivité due au stress et à la proximité, on leur administre des calmants, ou on les mutile. Pour les faire grossir plus vite et éviter les maladies, on les bourre d'antibiotiques.

◆ Les poulets disposent d'un espace équivalent à une feuille de format A4 (210x297mm). Ils ne peuvent même pas étendre leurs ailes. On leur coupe l'extrémité de leur bec, afin qu'ils ne puissent plus s'en servir pour se battre.

◆ Les truies sont coincées dans des

Nouveau à Pernes
magasin bio

COHÉRENCE
votre espace Bio

603, avenue Charles-de-Gaulle - Tél. 04 90 30 99 23

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h

AB
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La Gloriette du Talmelier
et du potager

Pains au levain Traditions, campagnes, spéciaux
Pains décorés et centres de tables

CUITS DANS UN FOUR À BOIS

Vienniseries et autres préparations sucrées / salées
FABRICATION ARTISANALE

PRODUCTEUR DE CÉRÉALES
BLÉ ET PETIT ÉPEAUTRE À MAZAN

65, place du Général de Gaulle (en face du palais de justice) - Carpentras - 04 90 70 77 68

Tu préfères être

BROYÉ

petit

OU

GAVÉ

plus tard ?



Que savez-vous sur le foie gras ?

stalles métalliques, d'où elles ne peuvent plus bouger, ni même lécher leurs petits.

◆ Les jeunes porcs sont très vite enlevés à leur mère, pour être nourris avec des farines animales et disposés sur des caillottes qui leur entaillent les pieds. A cause du stress et de l'ennui, ils se mordillent la queue. Les éleveurs, sans scrupules, leur cisailent les dents et leur coupent la queue sans anesthésie, ils sont également castrés

à vif. La castration évite à la viande d'avoir un goût trop fort (odeur du verrat).

◆ Les veaux sont également enlevés aussi très tôt à leur mère. Ils sont nourris au lait artificiel, le lait des vaches est réservé aux humains. Afin de satisfaire les goûts des Français, qui sont friands de viande blanche, les veaux sont maintenus dans l'obscurité durant toute leur courte vie d'esclave. Ils ne découvrent la lumière naturelle, que le jour où ils sont conduits à l'abattoir.

◆ Les chevreaux aussi sont très tôt enlevés à leur mère: les fromages de chèvres se vendent bien. Les femelles sont gardées pour leur lait, les mâles sont sacrifiés pour la boucherie, à quelques jours seulement. Arrivés à l'abattoir, ils appellent leur mère, en poussant des cris semblables à des bébés qui pleurent. (Ce fut suite à leurs cris, qu'enfant j'ai décidé d'arrêter progressivement de manger de la viande).

Le transport des animaux vivants vers leur lieu d'abattage, est pratiqué la plupart du temps dans des conditions lamentables. Les animaux sont entassés dans des camions, par tous les temps, sur plusieurs centaines de kilomètres, pendant des heu-

res, voire des jours.

Des chevaux proviennent de Pologne, ou des USA, des vaches du nord de l'Allemagne, etc... Beaucoup de ces animaux, mal abreuvés ou mal nourris, meurent d'épuisement au cours de ces voyages sans retour.

Leur débarquement dans des abattoirs inhumains est fait sans ménagement. Ils sont achevés à la chaîne, sans tenir compte de leur sensibilité, ni de leur souffrance. De plus en plus d'abattoirs ne respectent plus l'obligation d'étourdissement avant d'abattre un animal. Loi qui devrait pourtant être appliquée sur tout le territoire français, sans aucune dérogation !

Bien que les animaux élevés en bio soient mieux traités pendant l'élevage, ils n'en subissent pas moins des traitements dégradants pendant le transport et l'abattage.

On peut très bien vivre sans manger de la viande, moi-même je n'en mange plus depuis de nombreuses années, sans être carencé. Il suffit de remplacer la viande par des céréales, des légumineuses variées, etc... Ingrédients qui se trouvent facilement dans les magasins bio et recettes que l'on trouve entre autres sur la revue « **Alternatives végétariennes** », de l'Association Végétarienne de France BP 4 - 77390 Chaux-en-Brie.

Web : www.vegetarisme.fr

Joël LUNEL

Enquête pour les utilisateurs de l'eau du CANAL DE CARPENTRAS :

Pour quels usages utilisez-vous cette eau ? **Arrosage - Lavage (voiture, terrasse...) - Piscine**

Comment la trouvez-vous ? **Limpide - Trouble - Boueuse**

Quelle odeur a-t-elle ? **Aucune - Désagréable - Nauséabonde**

D'une manière plus générale, êtes-vous satisfait de cette eau ? **OUI - NON**

Veuillez entourer votre réponse et l'envoyer au journal ou tél au 04 90 60 61 62

Si l'une ou l'un d'entre vous se pose la question :

"Mais où donc notre civilisation mondialisée va-t-elle conduire l'humanité ?"

Alors, elle ou il, peut visiter le site : <http://www.dveloppementdurable.org/fr/> qui traite de cette question.

Ce site, qui concerne essentiellement l'avenir des générations futures, vous permet de laisser vos commentaires sur les arguments présentés.

Bulletin d'adhésion - Découpez ce coupon après l'avoir rempli et retournez-le accompagné d'un chèque de **10 euros** pour les membres sympathisants, **16 euros** pour les membres actifs ou **20 euros** pour les membres bienfaiteurs à l'ordre du Comité écologique à l'adresse suivante : **Comité écologique Comtat-Ventoux - Maison des Associations - 35, rue du Collège - 84200 Carpentras**

Nom Prénom

Adresse

Téléphone e-mail